



Mise en danger de la vie d'autrui

Par **M_L07**, le **05/06/2019** à **03:49**

Bonjour,

J'ai subi le 27 avril 2019 un accident de la route, avec mon camion de société, un Renault Master.

J'ai fais de l'aquaplaning Sur l'autoroute et suite à ça j'ai foncer droit dans un mur à 90km/h.

Depuis mon accident je suis toujours en arrêt. J'ai subi plusieurs examens médicaux, je porte actuellement plusieurs attelles (épaules, cheville, genou et poignet).

J'ai pu aller voir le camion avec lequel j'ai eu ce fameux accident et ai pris plusieurs photos. On peut y apercevoir des pneus très lisses (qui date de 2011), un contrôle technique dépassé, l'entretien dépassé également.

J'ai entre temps reçu une lettre de mon employeur qui me signale que je n'étais Pas autorisé à rentrer avec mon camion (l'accident a eu lieu le matin sur le trajet domicile-travail) et me signale également que le 20 avril celui-ci devais être récupéré par un professionnel pour effectuer le contrôle technique et que depuis je roulais avec ce camion sans que mon responsable n'en soit informé. Chaque employé a un camion attribué.

Après avoir bien relue mon contrat de travail je n'ai trouver aucun paragraphe précisant qu'il était interdit de rentrer avec mon camion (tout les employés rentre avec) il y est précisé par contre que c'est à mon employeur de vérifier l'état Des camions et de veiller à ce qu'il soit entretenue !

Je souhaiterai savoir si avec tout ça je peut déposer plainte pour mise en danger de la vie d'autrui par négligence ?

Je précise également que mon employeur n'as jamais pris de mes nouvelles et que aucune déclaration d'accident de travail a été transmise à la CPAM à ce jour.

Doit-je déposer plainte contre mon employeur directement ou contre la société ? .

Je ne souhaite pas que ça arrive à d'autre employé car certain camion sont dans des états pitoyables..

Je précise que depuis cet accident je n'ai pas repris le volant car j'ai des crises de panique et je suis suivi par un psychiatre pour travailler dessus

Merci de votre aide

cordialement